



## **DÉFINITION DU DOMAINE D'ÉVALUATION**

**Cours**  
*Projet de solidarité*  
**SCH-2121-1**

**Programme d'études**  
*Collectivité et culture*

**Novembre 2008**



## Éléments de la définition du domaine d'évaluation

La définition du domaine d'évaluation élaborée pour un cours a pour but d'informer sur le contenu et la pondération de l'évaluation des apprentissages liés à ce cours, et cela, autant pour des fins d'aide à l'apprentissage que pour des fins de sanction et de reconnaissance. Elle comporte également de l'information relative aux spécifications de la situation d'évaluation pour des fins de sanction pour le cours visé.

La **classe de situations** précise le contexte dans lequel se font les apprentissages et l'évaluation.

Les **critères d'évaluation** sont les objets essentiels à la définition du domaine d'évaluation. On les retrouve dans les cours, ils sont des repères qualitatifs importants pour rendre valide l'évaluation des apprentissages. Les catégories d'actions ont servi à l'élaboration des critères d'évaluation.

Les **indicateurs** sont dégagés des attentes de fin de cours. Ils représentent des comportements observables dans une situation d'évaluation. Les indicateurs permettent de rendre opérationnel le critère d'évaluation.

Les **compétences polyvalentes** sont intégrées aux indicateurs des critères d'évaluation. L'analyse du contenu des cours a démontré que les actions des compétences polyvalentes sont étroitement liées aux indicateurs. Lorsqu'un indicateur est lié à une compétence polyvalente, cette dernière est spécifiée à côté de l'indicateur.

Les **savoirs essentiels** font partie, tout comme les compétences polyvalentes, d'un ensemble de ressources à mobiliser dans le traitement d'une situation d'évaluation.

La **pondération** est établie en tenant compte de l'importance relative des critères d'évaluation, de l'importance relative des savoirs essentiels mobilisés et du temps d'enseignement requis pour la catégorie d'actions à laquelle est lié le critère d'évaluation.

La partie **Contenu et pondération de l'évaluation** assure la correspondance entre un cours et les situations d'évaluation, que ce soit pour l'aide à l'apprentissage ou pour la sanction et la reconnaissance.

La partie **Spécifications de la situation d'évaluation** donne les balises pour l'élaboration de situations d'évaluation pour la sanction et la reconnaissance.

**Note :** Les éléments de la définition du domaine d'évaluation proviennent du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

## Contenu et pondération de l'évaluation

### Cours : *Projet de solidarité*

#### SCH-2121-1

Cours : Projet de solidarité Domaine d'apprentissage : Domaine de l'univers social Programme d'études : Collectivité et culture	Compétences polyvalentes <sup>1</sup> : Communiquer. (CP1) Coopérer. (CP2)
<b>Classe de situations</b> <b>Actions solidaires</b>	
<b>Critère d'évaluation : C1 Définition d'un projet collectif congruent (15 %)</b>	
<b>Indicateurs :</b>	
1.1 Recueille de l'information pertinente sur les objectifs à atteindre dans un projet collectif. (CP1)	
1.2 Établit la dimension citoyenne d'un projet collectif.	
1.3 Décrit la portée, les enjeux et les buts visés du projet collectif pour la collectivité. (CP1)	
<b>Critère d'évaluation : C2 Planification rigoureuse et efficace d'un projet collectif (30 %)</b>	
<b>Indicateurs :</b>	
2.1 Évalue les efforts à investir dans un projet collectif.	
2.2 Participe à la définition des étapes du travail à faire. (CP2)	
2.3 Planifie les réunions à tenir. (CP2)	
2.4 Choisit les interventions à effectuer. (CP2)	
2.5 Établit les critères d'évaluation à privilégier pour le projet. (CP2)	
<b>Critère d'évaluation : C3 Mise en œuvre efficiente d'un projet collectif (35 %)</b>	
<b>Indicateurs :</b>	
3.1 Collabore à l'objectif commun dans la mise en œuvre du projet. (CP2)	
3.2 Participe aux échanges et applique les règles appropriées au fonctionnement d'une assemblée. (CP2)	
3.3 Exprime sa compréhension dans les échanges avec autrui. (CP1)	
3.4 Présente de façon démocratique et claire son point de vue. (CP1)	
3.5 Respecte le droit de parole et le point de vue d'autrui. (CP1)	
3.6 Démontre sa solidarité par rapport aux décisions prises collectivement. (CP2)	
3.7 Assume les tâches et les responsabilités dans la démarche collective. (CP2)	

<sup>1</sup> Les compétences polyvalentes retenues pour la formation de base commune sont : communiquer (CP1), coopérer (CP2), agir avec méthode (CP3), exercer sa créativité (CP4), exercer son sens critique (CP5) et raisonner avec logique (CP6). Les compétences polyvalentes se développent tout au long du parcours de l'élève et dans différents cours. L'analyse du contenu des cours a démontré que leurs manifestations sont étroitement liées aux indicateurs des critères d'évaluation en lien avec les attentes des cours.

**Critère d'évaluation : C4 Validation systématique des résultats attendus**

**(20 %)**

**Indicateurs :**

- 4.1 Valide les résultats des interventions à la fin de la mise en œuvre du projet.
- 4.2 Fait des liens entre les réussites et les actions menées dans le projet.
- 4.3 Évalue l'apport de ses actions par rapport à la dimension citoyenne du projet.
- 4.4 Formule de quelle façon il a participé aux échanges. (CP1)
- 4.5 Explique comment il a fait des gestes concrets en relation avec les buts poursuivis. (CP1)
- 4.6 Fait preuve de solidarité pour améliorer ou résoudre des problèmes. (CP2)

## **Spécifications de l'évaluation Sanction et reconnaissance**

### **Situation d'évaluation pour la sanction et la reconnaissance**

La situation d'évaluation doit être élaborée à partir de la classe de situations *Actions solidaires*. La situation doit être globale, complexe et significative pour l'adulte.

### **Critères d'évaluation et indicateurs**

Tous les critères d'évaluation sont retenus aux fins d'évaluation en sanction et reconnaissance. Cependant, les indicateurs ne sont pas tous automatiquement mesurés par la situation d'évaluation. Les indicateurs choisis doivent être en quantité suffisante pour fournir une mesure juste du critère.

- ❖ (C1) **Définition d'un projet collectif congruent**  
Pour ce critère, les indicateurs mesurés sont choisis parmi les numéros 1.1 à 1.3.
- ❖ (C2) **Planification rigoureuse et efficace d'un projet collectif**  
Pour ce critère, les indicateurs mesurés sont choisis parmi les numéros 2.1 à 2.5.
- ❖ (C3) **Mise en œuvre efficiente d'un projet collectif**  
Pour ce critère, les indicateurs mesurés sont choisis parmi les numéros 3.1 à 3.7.
- ❖ (C4) **Validation systématique des résultats attendus**  
Pour ce critère, les indicateurs mesurés sont choisis parmi les numéros 4.1 à 4.6.

### **Justification de la pondération**

- ❖ Les indicateurs reliés aux critères 2 et 3 semblent les plus sollicités pour démontrer l'expression de la vie collective. La pondération accordée à ce critère représente 65 % de la note finale.

### **Savoirs essentiels visés**

Les savoirs essentiels ciblés dans la situation d'évaluation pour la sanction et la reconnaissance sont choisis parmi les éléments qui suivent.

- ❖ Fonctionnement d'une assemblée
- ❖ Principes démocratiques
- ❖ Dimension citoyenne d'un projet

### **Outils de collecte de données**

Les outils de collecte de données doivent être pertinents à chacun des critères d'évaluation et liés aux tâches demandées.

### **Instruments d'évaluation**

L'instrument d'évaluation privilégié en situation d'évaluation pour la sanction et la reconnaissance est la grille d'évaluation critérielle. Le rendement de l'adulte doit être traduit dans une grille d'évaluation pour chaque critère. Cette grille est élaborée en fonction des données recueillies par les outils de collecte en lien avec les indicateurs.

### **Conditions particulières**

- ❖ Les durées sont établies au regard du temps nécessaire pour effectuer chacune des tâches.
- ❖ Les ressources matérielles associées aux situations d'évaluation peuvent se trouver parmi les suivantes : charte des droits et libertés, livres, revues, presse écrite et électronique, etc.

### **Type de résultat**

Le résultat obtenu peut être exprimé par les termes « succès » ou « échec » ou encore par une note. La note de passage est fixée à 60 % pour l'ensemble des critères d'évaluation du cours.